

FLASH Action Sociale !

Hauts-de-France

EPAF devient ASF Vacances



www.asfvacances.fr

ALPAF devient ASF Logement



www.asfl.finances.gouv.fr

SUBVENTIONS SÉJOURS

Depuis le 1er janvier 2025,
vous ne pouvez plus saisir de demande dans l'application SEJOURS.
L'application est définitivement fermée.



Les demandes de subventions Séjours Enfants devront être déposées sur le site Démarches Simplifiées :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-interministerielle-pour-sejour-d-enfant>

Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site internet de l'action sociale

<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

Onglet Famille Enfance

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil/famille-enfance.html>

→ Dans Liens utiles (Local) à droite de la page :

Chercher

Ma délégation | Restauration | Logement | **Famille Enfance** | Vacances Loisirs | Accompagnement social | Complémentaire santé

Accueil | Famille Enfance

demandes sont à adresser à votre délégation de l'action sociale (DDAS).

Le **CESU 0-6 ans**, prestation interministérielle proposée par la Fonction Publique et sous conditions de ressources permet de financer les dépenses de garde des enfants de moins de 6 ans.

Il est relayé, pour les enfants de 6 à 14 ans révolus (17 ans pour les enfants de familles monoparentales ou en situation de handicap) par le **Chèque Familles Finances**, prestation ministérielle. Également sous forme de CESU, le Chèque Familles Finances est soumis à conditions de ressources et son montant peut aller de 200 à 560 euros selon la situation de la famille. Il est remplacé en Outre-mer par l'**APOM** (Aide à la parentalité en Outre-mer).

Les colonies de vacances

Chaque année, l'**ASF Vacances** propose un vaste catalogue de séjours enfants et adolescents de 4 à 17 ans, en France et à l'étranger, pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été. Les vacances EPAF sont accessibles à **tous les agents des ministères économiques et financiers**, actifs et retraités, à des tarifs subventionnés qui sont modulés selon les ressources de chacun.

Bon à savoir : les enfants porteurs de handicap ou atteints de troubles de santé peuvent y être accueillis selon la nature de leur handicap, et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé.

Liens utiles (local)

- Délégations départementales
- Sections régionales interministérielles (SRIAS)
- Subvention Séjours d'Enfants SISE MEF 2025
- Notice d'information subvention séjour d'enfants - SISE (PDF - 0,15 MO)
- Mode d'emploi démarches simplifiées SISE - agents des MEF (PDF - 0,29 MO)
- Attestation de séjour enfants (PDF - 0,09 MO)
- Aide à la parentalité en Outre-Mer (APOM) (PDF - 0,34 Mo)
- Déposer ma demande d'APOM

VOTRE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE

Aisne (02) actionsociale.02@finances.gouv.fr - Nord (59) actionsociale.59@finances.gouv.fr - Oise (60) actionsociale.60@finances.gouv.fr

Pas-de-Calais (62) actionsociale.62@finances.gouv.fr - Somme (80) actionsociale.80@finances.gouv.fr

<https://actionsociale.finances.gouv.fr>